

## OUTIL DE TRAVAIL AJEFO

### LISTE DE VÉRIFICATION INCLUSION ET DIVERSITÉ

Entrée en vigueur : le 13 janvier 2021

#### I. Préambule

L'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (« AJEFO ») facilite un accès égal à la justice en français pour tous et partout en Ontario en favorisant activement un réseau professionnel et un milieu de travail inclusif et accueillant pour ses membres, employés, bénévoles et partenaires.

Dans l'avancement de sa mission et ses objectifs, l'AJEFO est dédiée à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion par ses revendications, sa programmation, ses politiques internes et ses structures de gouvernance.

La présente liste de vérification a été élaborée en collaboration avec le Groupe de travail sur l'inclusion et la diversité à titre d'outil interne. Elle vise à outiller l'équipe de l'AJEFO afin d'assurer que les événements organisés par l'AJEFO soient inclusifs et reflètent la diversité de sa membricité, des participants ainsi que de la communauté juridique d'expression française de l'Ontario. La liste de vérification sert de lignes directrices, dont l'application respective peut varier selon les circonstances, le contexte et la nature des événements en question.

#### II. Mise sur pied de l'évènement

L'évènement est offert dans un format technologique, tel qu'un webinaire ou une formation Zoom, afin d'assurer la participation des membres hors des grandes métropoles ou de régions plus éloignées de la province.

L'horaire de l'évènement est élaboré en prenant en considération les situations familiales (par exemple, éviter l'organisation d'un évènement tôt le matin ou tard en soirée).

Est considérée la superficie du lieu afin de permettre un espace suffisant pour le déplacement des personnes à mobilité réduite, des personnes avec des handicaps visuels ou des personnes ayant besoin d'un chien guide.

Sont considérés l'aération du lieu, l'éclairage, l'acoustique, les odeurs artificielles (parfum), sensibilités environnementales.

- Les conférenciers et modérateurs reflètent la diversité de la communauté juridique d'expression française de l'Ontario et des participants.
- Des efforts sont entrepris afin d'inviter de nouveaux conférenciers et modérateurs.

### **III. Budget pour l'inclusion**

- Afin d'assurer l'inclusion, l'AJEFO assume les coûts des restrictions alimentaires.
- Des efforts sont entrepris afin de tenter de minimiser les coûts de participation et, dans la mesure du possible, d'offrir gratuitement l'accès à l'évènement aux étudiants ou jeunes juristes en quête d'équité.

### **IV. Communication / Marketing**

- L'AJEFO avise le Groupe de travail sur l'inclusion et la diversité de la mise sur pied de l'évènement et sollicite son appui pour en faire la promotion.
- L'évènement est partagé avec d'autres associations ou organismes ciblés afin d'y assurer une participation diverse et inclusive.
- La promotion de l'évènement est effectuée en tenant compte des questions relatives à l'accessibilité (formats variés, police, etc.), l'accès à la technologie ou non (courriel, médias sociaux, sites internet, affiches, brochures, etc.). Par exemple, les graphiques, les images, les vidéos ou les éléments Flash peuvent être accompagnés d'un texte alternatif en remplacement de l'image lorsque celle-ci ne peut être affichée sur une page web ou un courriel.
- Dans les documents promotionnels de l'évènement, l'AJEFO inclut une mention relative aux personnes ayant besoin d'accommodement et identifie le nom et les coordonnées de la personne-ressource au sein de l'AJEFO avec qui communiquer pour obtenir un accommodement.
- Dans les documents promotionnels, l'AJEFO réitère son engagement à l'inclusion et la diversité.
- Des collaborations avec d'autres organisations qui partagent les valeurs d'inclusion et de diversité sont envisagées afin de promouvoir l'évènement et de favoriser la diversité des participants à l'évènement, notamment les associations et groupes faisant partie du *Roundtable of Diversity Associations*.

## **V. Logistique**

- Une signalisation vers les transports en commun et les stationnements est installée sur place.
- Le menu est varié et considère les restrictions alimentaires des participants.

## **VI. Reconnaissance des droits territoriaux**

- La reconnaissance des droits territoriaux au début de l'événement est effectuée.